

Comptes rendus

Langue française

Nelly Andrieux-Reix: *Ancien français. Fiches de vocabulaire*. Etudes littéraires 17. Presses Universitaires de France. Paris, 1987. 248 p.

Pour lire et comprendre un texte rédigé en ancien français, il faut savoir identifier les constructions syntaxiques, les mots et les formes de ceux-ci. Cela peut certes poser des problèmes, mais nous sommes assez bien pourvus de manuels pour nous aider. Mais il faut encore déterminer le sens exact de chaque mot, ce qui peut poser des problèmes tout aussi dangereux, surtout dans les cas des faux amis. Là encore, on peut consulter les dictionnaires; le danger consiste à négliger de le faire. C'est sur ce point que l'ouvrage de Nelly Andrieux-Reix vient rendre des services.

On y trouve des études ou des documents sur une cinquantaine de mots qui sont particulièrement importants et difficiles. Ce sont surtout des substantifs et des verbes, quelques adjectifs et un seul adverbe (*mar*). Pour un second recueil de «fiches», on pourrait souhaiter voir étudiés plus d'adverbes et quelques conjonctions. Pour chaque mot étudié, NA-R donne des exemples, un «paradigme morphologique» (c'est-à-dire des mots dérivés de la même racine), des «paradigmes sémantiques» (c'est-à-dire des synonymes ou quasi-synonymes) et l'histoire du mot et de ses sens. Si l'on n'y trouve guère de nouveautés, on y trouve des synthèses tout à fait remarquables. Citons parmi les meilleures celle du verbe *faillir*. C'est un livre qu'on peut recommander vivement à tous ceux qui lisent des textes français médiévaux, mais encore à tous ceux qui s'intéressent au vocabulaire du français.

Les remarques suivantes sont de caractère grammatical ou étymologique plutôt que sémantique.

Sous *baron*, NA-R distingue entre substantif et adjectif; sous *baron* substantif, NA-R distingue entre trois sens: 'mari', 'grand personnage', 'seigneur haut justicier'. On pourrait ajouter que la déclinaison *ber(s):baron* ne vaut ni pour l'adjectif: *ber(s):ber*, ni pour le sens 'mari': *barons:baron*.

Sous *desroi*, NA-R parle d'«un radical gothique **reps*» (p. 53). C'est une faute pour **reps*, et ce n'est pas un radical, mais un mot (reconstruit) composé du radical *reþ* et de la désinence *-s*.

Sous (*h*)*onor*, NA-R aurait pu signaler que ce mot est normalement du féminin en ancien français.

Aux pp. 93 et 95, NA-R cite le mot *maisnie*. C'est la forme picarde de *maisniee*.

Sous *vassal*, on pourrait ajouter *vaslet* (cité ailleurs dans le recueil) et *vavassor*.

Sous *voie*, on pourrait ajouter l'expression *totes voies*.

Sous *franc*, on pourrait ajouter les formes féminines *franche* et *franque*.

Enfin deux remarques un peu plus longues.

Sous *serjant*, NA-R écrit que ce mot «est l'aboutissement phonétique du latin *servientem*, forme employée comme substantif du verbe *servire*» (p. 132). Cela n'est pas exact: l'aboutissement phonétique de *servientem* aurait été **servent* (il est vrai que les avis diffèrent sur le caractère phonétique ou analogique du changement *-ientem* > *-ente*; dans l'article cité ci-dessous, Malkiel le considère comme analogique, en renvoyant à Meyer-Lübke, qui le considérerait pourtant comme phonétique, voir son *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*², 1909, § 110). Il reste donc à expliquer *-j-* (=dz) et *-ant* (ce n'est qu'après la fusion phonétique de *an* et de *en* qu'apparaît la graphie inverse *sergent*). On peut expliquer *-ant* par le même changement de suffixe que dans les (autres) participes présents: on sait qu'en français pré-littéraire, le *-ant* phonétique des verbes de la première conjugaison (*amantem* > *amant*) a supplanté le **-ent* phonétique des autres (*vendentem* > **vendent*, remplacé par *vendant*). L'explication courante du *-j-* est que *servientem* a échappé au changement *-ientem* > *-ente*, soit que celui-ci ait été analogique et que cette analogie n'ait pas atteint le substantif *servientem*, soit que ce mot ait été «savant» de même que (*mien*) *escient* < *sciente*. Cette explication, dans ses deux variantes, est contredite par le fait que le mot a subi en français le changement de suffixe des participes présents: si *servientem* avait échappé au changement *-ientem* > *-ente*, il aurait sans doute échappé également à la substitution de *-ent* à *-ant*. Le *-j-* a été expliqué encore par l'influence de **sierge* < **servia*, féminin de *servus* (Yakov Malkiel: *The Two Sources of Old French serjant*, *French Studies*, 38, 1984, p. 1-5), mais l'existence de cette forme féminine est hypothétique et douteuse. Je préfère expliquer le *-j-* par l'influence du subjonctif phonétique **sergiens* < *serviamus*, subie avant la supplantation de celui-ci par une forme refaite sur l'indicatif: *servons* (plus tard *servions*). En effet, en ancien français, les verbes qui ont des radicaux différents au prés. ind. et au prés. subj. ont souvent deux participes présents, contenant les deux radicaux: *avant/aiant*, *volant/voillant*, *poant/puissant*, *savant/sachant*, *oant/oiant*, *veant/veiant*. De même, *servir* a pu avoir les deux participes *servant* et *serjant*, correspondant aux radicaux phonétiques de l'ind. et du subj., respectivement, avec une différenciation sémantique. La conservation de *serjant* malgré la supplantation analogique des formes verbales correspondantes est pareille à celle d'*amant* comme substantif, qui a été conservé même après la généralisation de *ai-* dans les formes du verbe, y compris *aimant* comme participe présent. Cette hypothèse alternative semble trouver un appui dans l'anc. occ. *sirven(t)*, non **sirjen(t)*: pour ce qui est des participes présents, l'anc. occ. se distingue de l'anc. fr. sur deux points: *-ant* n'a pas supplanté *-ent*, et il n'y a pas de participes présents formés sur le subjonctif, mais seulement sur l'indicatif: *aven(t)*, *volen(t)*, *poden(t)*, *saben(t)*, *auzen(t)*, *vezen(t)*.

Sous *disner-desjeuner*, NA-R écrit ceci (p. 56): «En ancien français, *disner* et *desjeuner* sont originellement deux formes d'un même paradigme verbal présentant une alternance de deux bases *disn-* [note: Forme atone: ex. *disnons*.] et *desjun-* [note: Forme tonique: ex. *desjunent*.]: *disner* serait la forme originelle et phonétique, *desjeuner* une forme analogique engendrée sur la base *desjun-*. Elles sont donc sémantiquement équivalentes à l'origine: conformément à l'étymologie, *disner* et *desjeuner* dénomment la rupture du jeûne». Dans ce passage, on peut distinguer trois hypothèses, qui remontent d'ailleurs à G. Paris: 1. une hypothèse mor-

phologique synchronique sur une alternance *disnons:desjunent* (pareille à l'alternance *parlons:parolent*), 2. une hypothèse étymologique sur l'origine de *desj(e)uner*, 3. une hypothèse sémantique synchronique sur la synonymie des deux verbes. Si la première hypothèse est censée valoir pour une époque pré-littéraire, elle peut être juste, mais elle ne vaut plus pour le français du XII^e siècle, date des premières attestations des deux verbes: dès les premiers exemples, *disner* (souvent écrit *digner*, où *-gn-* ne représente pas [n] mais [ɣn]) et *desj(e)uner* apparaissent comme deux verbes qui ont chacun une conjugaison complète: *dign-/disn-* s'emploie même avec des désinences posttoniques (Godefroy IX 391a), et *desj(e)un-* même avec des désinences toniques. - Dès lors, la deuxième hypothèse, selon laquelle le verbe *desj(e)uner* aurait été fait sur les formes à désinence posttonique du verbe *disner*, n'a aucun avantage sur cette hypothèse concurrente: *desj(e)uner* a été formé du préfixe *des-* et du verbe *j(e)uner*, les mêmes éléments qui avaient déjà formé le verbe qui était devenu *disner*. *Disner*, qui existe en anc. occ. aussi bien qu'en anc. fr., a été formé en gallo-roman; *desj(e)uner*, qui est exclusivement français avant de passer dans d'autres langues, a été formé en français plus ou moins longtemps avant le milieu du XII^e siècle, date des premiers exemples. Rien n'oblige à penser que la langue n'aurait pas formé *desj(e)uner* si elle ne possédait pas déjà *disner*. - Dès lors, la troisième hypothèse perd de son évidence. Sans doute chacun des deux verbes a-t-il dû dénommer la rupture du jeûne au moment où il a été formé, mais *disner* aurait pu changer de sens avant la formation de *desj(e)uner*. Une hypothèse sur les sens des deux verbes au XII^e siècle ne peut pas être basée sur leur étymologie, mais seulement sur leurs emplois dans les textes. La synonymie que ceux-ci semblent effectivement montrer était-elle totale ou seulement partielle? - Ajoutons que ce qui vient d'être dit sur *disner* et *desj(e)uner* vaut également, mutatis mutandis, pour *araisnier* et *araisonner*, sur lesquels on soutient parfois trois hypothèses pareilles (voir p. ex. Nelly Andrieux et Emmanuèle Baumgartner: *Systèmes morphologiques de l'ancien français*, A. le verbe, 1983, p. 114).

Povl Skårup
Université d'Aarhus

Olof Eriksson: *La suppléance verbale en français moderne*. Romanica Gothoburgensia XXV, Acta Universitatis Gothoburgensis, Göteborg, 1985. 191 p.

Dans cette étude, Olof Eriksson (OE) se propose de décrire un emploi particulier du verbe *faire*, désigné communément par les termes «proverbe» ou «verbum vicarium». Si OE préfère la désignation «suppléance verbale», terme emprunté à Moignet, cela est dû au fait qu'elle suggère moins directement que les autres termes un rapport simple de verbe à verbe. En effet, ce qui caractérise cet emploi de *faire*, c'est sa possibilité de représenter non seulement le verbe mais aussi d'autres membres de la phrase, cf. l'exemple suivant, cité à la page 73: *Je martelais sa poitrine à coups de poing comme le font les petites filles irritées*. L'étude est limitée aux propositions comparatives du français moderne; néanmoins, quand l'auteur le juge utile, il inclut des analyses portant sur les trois siècles précédents.

OE se base sur un corpus d'une cinquantaine d'auteurs du XX^e siècle pour établir la fréquence relative et les conditions d'emploi de la suppléance verbale et